

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011**

*Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.*

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 30 septembre 2011 à dix-huit heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs LEGRAND, PIERRAIN, ANGLADE, SEGURA, BARRAULT, FOURNIER, ALLOUCHE, Mesdames ADT-GUILBERT, DECHELLE, Mademoiselle CHAILLOT.

**Absents** : Monsieur PRADO.

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOURNIER.

**DELIBERATION :**

**2011-28 Commission « Sapin » : Elections des membres de la commission**

**COMMISSION « SAPIN »**

Le Maire expose que le Conseil d'Etat rappelle que les Lois Sapin et Barnier répondent à un impératif d'ordre public qui est le libre accès à la commande publique de tous les opérateurs économiques et la transparence des procédures de passation de marché de délégation. En effet, la Loi Sapin pose le principe de la limitation de la durée des conventions de délégation de service public (DSP) en fonction des prestations demandées au délégataire et de la « durée normale d'amortissement » des investissements à réaliser. La Loi Barnier a complété ces dispositions en stipulant que, dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des ordures ménagères et autres déchets, la durée des conventions ne peut en principe, être supérieure à 20 ans.

Dans le cadre du remplacement des branchements plomb, la société VEOLIA propose à la commune de signer un avenant au contrat de délégation de service public qui a pour objet de proroger le contrat actuel de cinq ans.

Monsieur le Maire rappelle la durée initiale étant de 15 ans, la signature de cet avenant entraîne une modification de l'économie du contrat supérieure à 5 % (puisque de 33,33 %). Dès lors, il y a lieu d'instaurer une commission Sapin.

Cette commission est présidée par le Maire et composée de 3 titulaires et 3 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal. Le Maire procède à un appel à candidatures.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ces membres :

Sont élus titulaires : Messieurs ANGLADE, BARRAULT et FOURNIER.

Sont élus suppléants : Madame ADT-GUILBERT, Messieurs PIERRAIN, SEGURA.

**Prochain conseil municipal le vendredi 4 novembre 2011 à 19 heures 30**

**Prochain conseil municipal le vendredi 16 décembre 2011 à 19 heures 30**

**Le maire,**

**Les Adjoints,**

**Les Conseillers,**